



Le 23 mai 2017

Le danger du règlement arbitral pour les assurés sociaux

Le règlement arbitral en plafonnant les prothèses dentaires crée un « tarif de responsabilité » où la sécurité sociale prendra en charge ces soins en-dessous de 50% : c'est la bascule vers le système assurantiel aux conséquences très lourdes pour les assurés sociaux. Sommes-nous tous conscients des conséquences concrètes ? Sommes-nous d'accord avec ces conséquences, et prêts à les assumer ?

Finalement, en quoi le système assurantiel est un problème en santé, s'il devenait majoritaire ?

Le système assurantiel, c'est l'assurance du risque basée sur l'incertitude du risque : l'aléa. Plus le risque est incertain, donc réparti sur l'ensemble des adhérents, plus il est soutenable en terme de prime d'assurance pour chacun des adhérents.

Plus le risque est certain, plus la prime d'assurance s'élève, et donc dépend de la capacité financière de l'assuré à pouvoir la payer. Ce qui est inégalitaire face à la maladie.

Autre élément aggravant : l'assurance à la carte (je m'assure pour les lunettes mais pas pour les dents). Si les jeunes prennent des assurances « light » parce qu'ils n'ont pas besoin de lunettes, le risque « lunettes » reposera sur les seuls seniors, augmentant fortement leur prime d'assurance. Jusqu'à quand ce modèle sera financièrement soutenable pour les seniors ?

D'autant plus que le besoin de lunettes n'est désormais plus un aléa mais un risque certain avec les lumières bleues des écrans, les éclairages artificiels, le temps de travail augmenté après la tombée de la nuit, la moindre exposition des enfants à la lumière naturelle (qui influe sur la croissance transversale de l'œil, provoquant une véritable épidémie de myopie chez les jeunes).

Dans le secteur « lunettes », à côté de ce modèle assurantiel émerge un autre modèle de « prévoyance », proposé par le commerçant de l'optique : l'abonnement. Moyennant une somme versée régulièrement et à vie (sinon tout l'argent versé est perdu), on a la possibilité d'avoir des lunettes « gratuites » : c'est le déplacement d'un modèle assurantiel vers un modèle commerçant, complètement soumis à la pérennité du commerçant (sera-t-il encore là dans 30 ans, quand vous aurez besoin de lunettes ?).

Le seul modèle qui ait fait ses preuves, en matière de prise en charge des soins pour tous, avec des cotisations soutenables pour tous, c'est le modèle solidaire de la Sécurité Sociale (cotisation selon ses moyens, soins selon ses besoins).

Ce modèle est d'autant plus pertinent et moderne que nous vivons une crise sanitaire sans précédent : entre les pathologies chroniques liées à l'environnement (pollution, perturbateurs endocriniens, conditions de travail et de vie de plus en plus stressantes) et l'allongement de la durée de la vie, la maladie devient un risque certain.

Or le règlement arbitral en plafonnant les prothèses ouvre la voie au modèle assurantiel, car la sécurité sociale n'a pas augmenté ses remboursements pour atteindre au moins 50% du plafond des prothèses : on est très loin du compte !

Respectueux des engagements du candidat (zéro reste à charge pour les patients sur les soins dentaires avec 3 niveaux d'assurance complémentaires en fin de quinquennat), le Président Macron confirme un modèle économique de la prise en charge privée des soins prothétiques qui, en réalité, ne changera rien au reste à charge pour le patient mais va totalement bouleverser notre sécurité.... Sociales.

Ce modèle est techniquement généralisable à des soins qui n'ont pas de reste à charge comme la prothèse de hanche ou la chimiothérapie, parce qu'il permet un désengagement de la sécurité sociale, donc une diminution des dépenses publiques : le graal !

Le directeur de cabinet de notre nouvelle ministre des solidarités et de la santé, Gilles De Margerie, arrivant tout droit du groupe d'assurance Humanis, ne devrait pas avoir de difficultés particulières pour mettre en place ce système.

Par contre, ce modèle générera des difficultés sociales et humaines considérables.

Les français ont-ils bien compris les conséquences pour eux de ce tournant ?

Nous n'en sommes pas vraiment sûres.....

Dr Nathalie Ferrand

Revue IFCD printemps 2017